

Mise à jour du poste production d'eau chaude sanitaire
Applicable à partir du 12/05/2014

(p. 27-32 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Production électrique à accumulation

Qu'elle soit assurée par un ou plusieurs chauffe-eau électriques, la capacité totale minimale, en fonction du nombre de pièces principales, doit être conforme à l'une ou l'autre des exigences de dimensionnement ci-dessous, à savoir dimensionnement en capacité totale ou dimensionnement en V40 (Volume d'eau chaude équivalent à 40°C).

CAPACITÉ TOTALE MINIMALE DU CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE À ACCUMULATION (EN L)

Type de chauffe-eau	Type de logement ⁽¹⁾				
	Chambre individuelle et studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
Vertical	90	130	170	215	260
Horizontal	90	130	170	-	-
Double puissance	70	90	110	130	130 ⁽²⁾ ou 170
Accélééré	70	90	130	170	170 ⁽²⁾
Production collective (dimensionnement)	50	75	100	150	200

CAPACITÉ MINIMALE DU CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE À ACCUMULATION : V40 (EN L)

Type de chauffe-eau	Type de logement ⁽¹⁾				
	Chambre individuelle et studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
Vertical ou horizontal	150	225	300	375	450

Mise à jour du poste production d'eau chaude sanitaire Applicable à partir du 12/05/2014

(p. 27-32) du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Chauffe-eau thermodynamique autonome

Les systèmes de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique branchés sur air ambiant d'un local chauffé sont exclus.

Le chauffe-eau est placé préférentiellement en volume chauffé, mais peut être positionné hors volume chauffé.

Comme les systèmes de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique sur vide sanitaire, les chauffe-eau thermodynamiques autonomes avec puisage d'air des combles et sur retour de plancher chauffant sont acceptés.

Recommandation :

Selon le système choisi, il conviendra de s'assurer que les modalités de mise en oeuvre et d'entretien permettent le fonctionnement optimal du chauffe-eau (par exemple, pas d'encrassement de l'appareil dû à un taux important de poussières sur l'entrée d'air).

Marquage qualité :

Les chauffe-eau thermodynamiques autonomes doivent être certifiés a minima NF Électricité Performance catégorie 2 étoiles (anciennement NF Electricité Performance catégorie 1).

Afin d'être éligibles au Label Promotelec Performance, les chauffe-eau thermodynamiques autonomes doivent être répertoriés dans la liste de Promotelec. La liste des chauffe-eau thermodynamiques éligibles aux Labels Promotelec Performance et Rénovation Énergétique (respect du V40td), est disponible sur le site www.promotelec.com.

Cette liste a été définie selon le Cahier des charges Promotelec (cahier des charges du dimensionnement des chauffe-eau thermodynamiques autonomes éligibles aux Labels Promotelec Performance et Rénovation Énergétique), qui est disponible sur le site www.promotelec.com

Mise à jour du poste production d'eau chaude sanitaire

Applicable à partir du 01/10/2012

(p. 27-32 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Chaudières gaz

Les critères d'acceptation des chaudières gaz en production d'eau chaude sanitaire restent les suivants :

Capacités de production d'eau chaude sanitaire selon le type de logement

Type de logement (en surface habitable)	Capacité de production d'eau chaude sanitaire Instantanée ou micro-accumulée dont le débit d'eau spécifique selon la norme EN 13203 $\Delta T = 30K$ est :
< à 90m ²	\geq à 12 L/min
\geq à 90m ² , 1 salle de bains	\geq à 13 L/min
\geq à 90m ² , 2 salles de bains	\geq à 16 L/min

Installations thermodynamiques sur capteurs solaires non vitrés à fluide frigorigène

L'exigence d'un avis technique ou d'une certification CSTBat ou Solarkeymark ne s'applique qu'aux capteurs à eau glycolée, ces marquages n'étant pas accessibles pour les capteurs à fluide frigorigène.

Ces installations restent soumises à l'obtention d'un titre V.

Sous-stations individuelles

Les sous-stations individuelles, ou sous-station d'appartement, permettent de s'affranchir du réseau de distribution d'ECS en logements collectifs. Il s'agit d'un module installé dans chaque appartement comprenant un échangeur à plaque permettant de produire l'ECS à partir du circuit de chauffage collectif.

La prise en compte des sous-stations d'appartement doit être validée par un titre V.

Mise à jour du poste production d'eau chaude sanitaire Applicable à partir du 12/05/2014

(p. 27-32 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Chauffe-eau solaires individuels

Tout chauffe-eau solaire individuel mis en oeuvre doit bénéficier au choix de :

- NF CESI

ou

- Certification CSTBat ou Solar Keymark des capteurs solaires et kit CESI proposé par le même fabricant

ou

- Avis technique du système

Le fabricant devra justifier de la capacité minimale du chauffe-eau par le Ves40.

Les exigences stipulées dans le présent référentiel doivent être respectées pour tout générateur utilisé en appoint du chauffe-eau solaire individuel.

Contrôle de la température du circuit d'eau chaude sanitaire

Les prescriptions suivantes sont d'ordre réglementaire et sont indiquées à titre de rappel. Elles ne font pas partie des caractéristiques certifiées du Label Promotelec Performance :

"Lorsque le volume total de stockage d'eau chaude sanitaire est supérieur à 400 litres, la température de l'eau au point de distribution doit être en permanence de 55 °C ou portée à une température de 60 °C au moins une fois par 24 heures.

Lorsque le volume d'eau entre le point de mise en distribution et le point de puisage le plus éloigné est supérieur à 3 litres, la température de l'eau en circulation doit être supérieure ou égale à 50 °C en tout point du système de distribution, à l'exception des tubes finaux d'alimentation des points de puisage. Le volume de ces tubes finaux d'alimentation est le plus faible possible et dans tous les cas inférieur ou égal à 3 litres."

Mise à jour du poste production d'eau chaude sanitaire
Applicable à partir du 01/09//2014

(p. 32 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Ballons préparateurs ECS bi-énergie

Les ballons préparateurs ECS bi-énergie comportant appoint hydraulique et résistance électrique (hors CESI électrosolaire) doivent porter la marque NF Electricité.